

SAISON DE MONTE 2025

CONDITIONS DE MONTE

Semence congelée

Réservation : 422€ TTC* (400€ HT + 22€ de TVA) payable à la réservation et non remboursable
Solde de saillie : 1582.5€ TTC* (1500€ HT + 82.5€ de TVA) si jument gestante au 1/10 avec GPV.

Frais techniques : 150 € TTC* (142.18€ HT + 7.82€ de TVA) encaissable à la réservation et comprenant l'envoi de la cuve.
Les frais techniques ne sont pas remboursables.

3 paillettes/contrat/saison. Les paillettes restent propriété du vendeur.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des trois chèques de réservation, Frais techniques et solde de saillie (encaissable au 01/10/2024). Aucun départ de paillettes si le chèque de solde de saillie (1424.25€ ttc) n'est pas joint au contrat.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 5.5%.

CONDITIONS D'UTILISATION

1. Le Haras Numénor délivrera autant de carte de saillie que nécessaire. Les cartes de saillie ne sont en aucun cas cessibles à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain. En cas de gestation multiples, vous recevrez plusieurs cartes de saillie.
2. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction n'est pas autorisée.
3. L'envoi des paillettes se fait à la demande expresse du titulaire du présent contrat ou du centre de mise en place mentionné sur le présent contrat, 8 jours ouvrés minimum avant la première insémination. Le contrat est réalisé sous réserve de stock.
4. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
5. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.
6. **Garantie Poulain Vivant**: valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie, grippe et tétanos). Si la jument avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant du solde de saillie encaissé vous sera remboursé sous forme d'un avoir valable pour l'une de vos juments.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Fax : Email :

L'acheteur, désigné ci-dessus, réserve au mandataire "Haras Numenor" un contrat de saillie de l'étalon URICAS VD KATTEVENNEN pour la saison de monte 2025.

Jument (Nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée au centre de

Adresse du centre :

Tél : Email :

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention

Le vendeur

« Lu et Approuvé »



Exemplaire Vendeur

SAISON DE MONTE 2025

CONDITIONS DE MONTE

Semence congelée

Réservation : 422€ TTC* (400€ HT + 22€ de TVA) payable à la réservation et non remboursable
Solde de saillie : 1582.5€ TTC* (1500€ HT + 82.5€ de TVA) si jument gestante au 1/10 avec GPV.

Frais techniques : 150 € TTC* (142.18€ HT + 7.82€ de TVA) encaissable à la réservation et comprenant l'envoi de la cuve.
Les frais techniques ne sont pas remboursables.

3 paillettes/contrat/saison. Les paillettes restent propriété du vendeur.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des trois chèques de réservation, Frais techniques et solde de saillie (encaissable au 01/10/2024). Aucun départ de paillettes si le chèque de solde de saillie (1424.25€ ttc) n'est pas joint au contrat.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 5.5%.

CONDITIONS D'UTILISATION

1. Le Haras Numénor délivrera autant de carte de saillie que nécessaire. Les cartes de saillie ne sont en aucun cas cessibles à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain. En cas de gestation multiples, vous recevrez plusieurs cartes de saillie.
2. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction n'est pas autorisée.
3. L'envoi des paillettes se fait à la demande expresse du titulaire du présent contrat ou du centre de mise en place mentionné sur le présent contrat, 8 jours ouvrés minimum avant la première insémination. Le contrat est réalisé sous réserve de stock.
4. L'acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
5. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.
6. **Garantie Poulain Vivant:** valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie, grippe et tétanos). Si la jument avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant du solde de saillie encaissé vous sera remboursé sous forme d'un avoir valable pour l'une de vos juments.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Fax : Email :

L'acheteur, désigné ci-dessus, réserve au mandataire "Haras Numenor" un contrat de saillie de l'étalon URICAS VD KATTEVENNEN pour la saison de monte 2025.

Jument (Nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée au centre de

Adresse du centre :

Tél : Email :

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention

Le vendeur

« Lu et Approuvé »



Exemplaire Client